



Votre maison ou votre commerce a été inondé?

Soyez préparés
Tout ce que vous devez savoir

Table des matières

**Organisation des mesures d'urgence du
Nouveau-Brunswick (OMU NB) 1**

**Rétablissement après une inondation -
Tout ce que vous devez savoir 1**

Vos biens..... 1
Au sujet de votre maison - liste de vérification pour le
propriétaire-occupant 1
Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits 6

Programme d'aide financière en cas de catastrophe ... 10
Programme de rétablissement..... 11
Programme d'aide financière en cas de catastrophe 11

**Service Nouveau-Brunswick
1-888-298-8555
www.snb.ca/omu**

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB)

Rôle de l'OMU NB et modalités pour l'aide financière en cas de catastrophe

Protection de la population, des biens et de l'environnement

L'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick (OMU NB) coordonne la protection civile pour les cas d'urgence. À l'échelle fédérale, provinciale et municipale, la planification est la clé de la planification civile. Un plan d'urgence bien établi et mis à l'essai permet une intervention rapide et coordonnée des organismes responsables en temps de crise. L'OMU NB coordonne aussi les opérations provinciales d'intervention en cas d'urgence et assure la gestion du Programme d'aide financière en cas de catastrophe.

Rétablissement après une inondation - Tout ce que vous devez savoir

Vos biens

À titre de propriétaire, il vous incombe de vous assurer que la propriété touchée constitue un endroit sain et sécuritaire pour vous et toute autre personne qui l'occupe. Vous devez donc prendre les mesures nécessaires pour entreprendre le processus de nettoyage et de rétablissement dès que possible et ne pas attendre l'aide du gouvernement.

Au sujet de votre maison - liste de vérification pour le propriétaire-occupant

Après une inondation, il importe de remettre votre foyer en état le plus tôt possible afin de protéger votre santé et d'éviter que votre maison et vos possessions subissent de plus amples dommages. Que vous fassiez le travail vous-même ou que vous engagiez un entrepreneur, cette liste de vérification pratique vous aidera à organiser les opérations de nettoyage. Il importe d'agir immédiatement. Votre maison et vos articles d'ameublement risquent moins d'être touchés par les moisissures si vous les asséchez dans un délai de 48 heures.

Préparation

- Songez d'abord à votre sécurité. Évitez les chocs électriques. Si vous êtes victimes de la crue des eaux et voulez faire débrancher ou rebrancher le courant, appelez Énergie NB au 1-800-663-6272.
- Documentez les dommages avec un appareil photo ou une caméra vidéo dans la mesure du possible. Communiquez avec votre agent d'assurances immédiatement.
- Signalez les dommages causés par l'inondation à **Service Nouveau-Brunswick par téléphone au 1-888-298-8555, ou en ligne, à l'adresse www.snb.ca/omu**
- Dressez un plan d'action que vous suivrez étape par étape pour enlever complètement l'eau, la boue et les débris de toute sorte, éliminer vos possessions contaminées et décontaminer toute la maison. Il est possible d'obtenir des renseignements détaillés à cet égard sur le site Web du **ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick** à l'adresse www.gnb.ca/santé
- Soyez prêts à faire des choix difficiles quant aux objets que vous pourrez garder et ceux que vous devrez jeter. Assurez-vous que la structure du bâtiment est sécuritaire. Vérifiez les murs ou les planchers pour repérer tout gauchissement. Vérifiez pour déceler les trous dans le plancher, la vitre cassée ou la présence d'autres débris pouvant être dangereux. En cas de doute, communiquez avec un professionnel.

Comment se protéger lors du nettoyage

Afin de bien vous protéger pendant les travaux de nettoyage, portez des gants de caoutchouc et autres vêtements protecteurs. Évitez tout contact direct de la peau avec les matériaux contaminés. Maintenez une bonne hygiène personnelle (c'est-à-dire se laver les mains avant de manger ou de fumer) et enlevez vos vêtements de dessus lorsque vous entrez dans une résidence « propre ».

Chauffage

Ne chauffez pas votre maison à plus de quatre degrés Celsius (environ 40 degrés Fahrenheit) avant que toute l'eau soit évacuée.

Si vous utilisez des pompes ou des appareils de chauffage à essence, au kérosène ou au propane, achetez et installez un détecteur de monoxyde de carbone. Les dispositifs de combustion qui ne sont pas bien mis au point ou qui sont mal ventilés peuvent produire de grandes quantités de monoxyde de carbone qui peuvent s'avérer mortelles.

Moisissure et pourriture bactérienne

Afin d'éviter les problèmes de santé causés par la moisissure et la pourriture, les murs imbibés d'eau et l'isolant devraient être enlevés. Il faut laisser l'espace et la charpente sécher complètement. Les murs faits de gypse, de plâtre ou de bois s'assècheront avec le temps, mais l'isolation dans ces murs ne sera plus efficace. À mesure que l'isolant est imbibé d'eau, il se tasse et se sape au bas du mur à cause du poids, laissant une grande partie du mur non isolée.

Mise en garde : *Obtenez d'abord l'autorisation des évaluateurs, des agents d'assurance ou d'autres organismes pertinents avant de jeter ou de détruire des meubles ou de l'équipement.*

Aliments touchés par une inondation

Pour prévenir les problèmes de santé causés par l'intoxication alimentaire, veuillez jeter toutes les denrées périssables, les aliments emballés sous vide et tous les aliments qui ont été touchés par l'inondation. Les boîtes commerciales d'aliments en conserve intactes qui ne présentent aucune fuite ou aucun gonflement ou dont les rebords ou l'emboîtement ne sont pas rouillés doivent être lavées et séchées. Les aliments emballés sous vide constituent un risque particulier en raison des matériaux de déchets secs à l'intérieur des crevasses et des couvercles. Ils doivent donc être jetés.

Les conserves maison, les viandes, les poissons ou les produits laitiers doivent être considérés comme n'étant pas sécuritaires. Il faut s'en débarrasser s'ils ont été touchés par des déchets d'inondation. Les aliments surgelés laissés au congélateur resteront surgelés pour quelques jours sans électricité si la porte reste fermée. Ces produits peuvent être congelés à nouveau s'il y a toujours des cristaux de glace et que les aliments n'ont pas été en contact avec les eaux de crue. Toutes les denrées périssables laissées au réfrigérateur plus de 24 heures sans électricité doivent être jetées.

Les ustensiles pour cuisiner ou pour manger doivent être nettoyés et débarrassés de tout dépôt et, par la suite, lavés avec un détergent ou un savon. Ils doivent être bien rincés pendant au moins deux minutes avec un

mélange de 4,5 litres (un gallon) d'eau et 15 ml (une cuillerée à soupe) de javellisant. Les ustensiles servant à nourrir les enfants doivent également être stérilisés avant d'être utilisés.

Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières et autres appareils

Les appareils (qui n'ont pas été partiellement ou entièrement submergés par la crue des eaux) et les surfaces alimentaires doivent être nettoyés de la façon suivante :

- Assurez-vous que l'électricité est coupée.
- Nettoyez bien l'appareil ménager avec un détergent, rincez-le à l'eau propre bouillie et lavez-le avec un mélange de 125 ml (une demi-tasse) de javellisant et de neuf litres (deux gallons) d'eau.
- Laissez sécher l'appareil en laissant la porte ouverte.

Nota : L'isolant d'un appareil ménager qui a été totalement ou partiellement submergé n'aura plus aucune valeur. Il ne peut pas être asséché sans être retiré. On devrait communiquer avec un technicien d'entretien qualifié avant que l'appareil soit remis en marche ou jeté.

Produits dangereux

Les produits ménagers dangereux tels que les pesticides peuvent aussi causer des problèmes. Les objets et les surfaces contaminés doivent aussi être nettoyés. Bien que des quantités normales de produits ménagers dangereux ou de produits agricoles peuvent être placés dans des sacs de plastique et jetées avec les ordures habituelles, les quantités considérables doivent toutefois être manipulées différemment et selon les conseils du ministère de l'Environnement.

Sous-sol et pièces

Pour le nettoyage du sous-sol et des pièces, il est important d'utiliser un bon savon ou un détergent, beaucoup d'eau chaude, et de laver à fond en frottant avec énergie.

Les murs, les planchers massifs et les plafonds doivent être lavés à fond avec de l'eau chaude savonneuse. L'utilisation de javellisant pour la maison n'est pas recommandée. La teneur en matières organiques et du pH dans les eaux de crue et le temps nécessaire pour permettre au javellisant de détruire les microorganismes sont autant de facteurs qui rendent inefficace l'utilisation d'un javellisant. Pour le nettoyage des dégâts graves, il peut être nécessaire

de consulter un spécialiste de la qualité de l'air intérieur ou un nettoyeur professionnel.

L'eau et les déchets peuvent être enlevés par pompage, avec des seaux, des pelles et autres. Les déchets doivent être enfouis à 15 mètres (50 pieds) au moins de toute source d'approvisionnement en eau. On peut répandre de la chaux sur les déchets avant de les recouvrir de terre. Ce conseil s'applique à l'élimination de tous les déchets de la section qui suit. On enlève habituellement l'huile et les produits pétroliers avec du Varsol ou des produits semblables.

Après le nettoyage, ouvrez les portes et les fenêtres pour bien aérer la pièce et faciliter le séchage.

Nettoyage d'huile

Un déversement d'huile dans une maison peut créer un problème de contamination difficile à résoudre. On peut utiliser de la tourbe pour enlever l'huile flottante. Lorsque seuls les murs finis d'un sous-sol sont touchés, vous pourrez peut-être éliminer l'odeur en enlevant le contre-mur, le colombage, l'isolant et les autres matériaux perméables. Il faut faire preuve de prudence en utilisant de l'équipement électrique pour enlever les produits d'huile puisque les vapeurs peuvent prendre en feu et causer une explosion. On doit éviter l'utilisation de dispersants lorsque les réservoirs d'huile ont été percés.

Meubles

On peut nettoyer les meubles en bois ou en métal avec un détergent en les lavant avec un linge humide et en les essuyant avec un linge sec. Il faut laisser les meubles à l'extérieur afin qu'ils sèchent complètement avant d'y appliquer un poli à meuble. Les meubles rembourrés et les matelas endommagés par l'inondation ne doivent plus être utilisés.

***Rappel :** Tous les articles qui restent humides assez longtemps favoriseront la croissance de moisissures. Les moisissures peuvent rendre les gens malades. Séchez tous les objets rapidement pour éviter des problèmes de santé plus tard.*

Contamination de l'eau

Les sources privées d'eau potable touchées par l'inondation ne doivent pas être utilisées jusqu'à ce qu'elles aient été désinfectées et analysées. Tant que les résultats d'analyse n'indiqueront pas que la source d'eau potable est sécuritaire, **l'eau potable et l'eau utilisée à des fins personnelles doivent être bouillies à gros bouillons pendant au moins une minute** et conservées dans des contenants propres munis de couvercles. Communiquez avec le

bureau de la protection de la santé de votre région pour obtenir d'autres renseignements concernant les dispositions à prendre pour faire analyser votre eau.

Pour obtenir plus de renseignements ainsi que des liens utiles, visitez le site Web de Surveillance du fleuve à l'adresse <http://www.gnb.ca/surveillancedufleuve>

Comment effectuer la chloration de l'eau de votre puits

Si votre approvisionnement en eau provient d'un puits, vous devrez peut-être effectuer une chloration du puits de temps à autre. La chloration consiste à nettoyer votre puits et votre système d'alimentation en eau avec une solution de chlore. Ce procédé est habituellement utilisé pour accomplir une des tâches suivantes :

- La désinfection visant à neutraliser les bactéries coliformes
- La désinfection à la suite de travaux de réparation du puits ou à la suite de longues périodes de non-utilisation
- L'élimination temporaire d'odeurs dégagées par l'hydrogène sulfuré (odeur d'œuf pourri)
- L'élimination temporaire de l'accumulation de fer et de manganèse
- L'élimination de myxobactéries

Veillez lire toutes les directives avant de commencer.

1. Avant de commencer la chloration, emmagasiner des quantités d'eau suffisantes pour satisfaire vos besoins, pendant une période de 24 heures.
2. Ensuite, enlever tout filtre, adoucisseur ou tout autre type de système de traitement d'eau, ou trouver un moyen de les contourner pendant la chloration.
3. Utiliser le tableau ci-dessous afin de déterminer la quantité de solution de chlore recommandée pour votre système d'alimentation en eau. Pour les puits ordinaires, utiliser environ 1 litre de solution de chlore pour 100 litres d'eau.

Nota : *La solution de chlore est en fait de l'eau de Javel inodore contenant de 3 à 5 % d'hypochlorite de sodium.*

Vol. de solution de chlore

Vol. de solution de chlore (litres) par diamètre du puits			
Profondeur du puits (pieds)	4 pouces	5 pouces	6 pouces
moins de 50	1	2	3,5
50-100	2	4	7
101-150	3,5	7	10
151-200	4,5	9	13,5
201-250	5,5	11	17
251-300	7	13,5	20,5
301-350	8	16	24
351-400	9	18	27

4. Verser la solution de chlore dans le puits. Si la tête de puits est sous terre, il faudra probablement creuser. Une autre méthode consiste à appliquer la solution par le biais d'une conduite d'air, s'il y en a une entre le puits et la maison.

Il y a deux façons d'utiliser la conduite d'air : insérer la conduite d'air dans le récipient de solution de chlore et pomper le puits jusqu'à ce que toute la solution soit absorbée ou bien verser la solution directement dans la conduite d'air. (Si vous optez pour une de ces deux méthodes, nettoyer la conduite d'air avec de l'eau propre après la chloration.)

5. Raccorder un tuyau d'arrosage à un robinet extérieur et placer l'autre extrémité du tuyau dans le puits. Ouvrir le robinet et laisser circuler l'eau pendant environ une heure.

Nota : Si vous choisissez de ne pas creuser pour déterrer la tête de puits, ou s'il est impossible de raccorder un tuyau d'arrosage à la conduite d'air, ne tenez pas compte de cette étape.

6. Ouvrir, un à la fois, chaque robinet du système de distribution de l'eau, (y compris les robinets à l'intérieur et à l'extérieur, les robinets d'eau

froide et d'eau chaude, les lave-vaisselle, les toilettes, les bains et les douches), jusqu'à ce que l'odeur de chlore soit évidente et ensuite, les fermer aussitôt. Cette façon de procéder assurera la chloration du système de distribution d'eau.

Nota : Pendant le procédé, il faut minimiser la quantité d'eau chlorée qui entre dans le système d'égouts; une trop grande quantité de chlore pourrait avoir un impact sur l'activité biologique d'un système de fosse septique.

7. Ne pas utiliser le système d'alimentation en eau pour une période minimale de huit heures (par exemple, pendant la nuit) ou plus, si possible. Une période de 24 heures est recommandée, mais cela n'est peut-être pas toujours pratique.
8. Placer le bout du tuyau d'arrosage à l'extérieur à un endroit où l'eau chlorée ne s'infiltrera pas dans une étendue d'eau naturelle (comme un ruisseau, un lac, etc.) ou ne causera pas de dommages non souhaitables à la végétation (par exemple à un potager). Laisser couler l'eau jusqu'à ce que la forte odeur de chlore se dissipe (généralement de deux à trois heures). Si le puits a un rendement peu élevé, il faut s'assurer de ne pas l'assécher.

Nota : Pendant le procédé, l'eau aura peut-être une couleur de thé, mais la couleur s'améliorera en peu de temps. Les bagues à treillis des aérateurs des robinets et l'entrée d'eau froide des laveuses pourraient être bloquées par des sédiments. Les systèmes d'alimentation en eau munis d'un éjecteur seront peut-être aussi bloqués par les sédiments. Il importe de tenir compte de ces facteurs, surtout si l'éjecteur se trouve dans la colonne du puits; des travaux de creusement seraient alors nécessaires.

9. Ouvrir les robinets dans la maison (un à la fois), et laisser couler l'eau jusqu'à ce que l'odeur de chlore disparaisse. Il est recommandé de ne pas consommer l'eau pendant la période de nettoyage.
10. Une fois la chloration terminée, reprendre l'usage normal de l'eau, en tenant compte du fait que l'odeur et le goût de chlore disparaissent dans deux ou trois jours.

Nota : Si la chloration visait l'élimination d'un problème de bactéries coliformes, il faudrait faire analyser l'eau du puits par un laboratoire accrédité avant de recommencer à s'en servir. Pour ce faire, il faut prélever un échantillon d'eau environ une semaine après avoir effectué la chloration du système et le faire analyser immédiatement après son prélèvement (dans moins de 24 heures).

11. Si la chloration améliore nettement la qualité de l'eau, mais que le problème refait surface après deux ou trois semaines, répéter les étapes 1 à 9 en utilisant de deux à trois fois la quantité de solution de chlore recommandée pour votre système d'alimentation en eau. De plus, il faudrait prolonger la période de non-utilisation du système d'alimentation en eau (étape 7) à un minimum de 24 heures.

Dernières observations

Selon les caractéristiques de la qualité de l'eau de votre puits, il sera peut-être nécessaire d'effectuer la chloration de votre système d'alimentation en eau de puits plus d'une fois par année. La chloration peut améliorer ou non la qualité de l'eau et peut, dans certains cas, l'améliorer seulement de façon temporaire ou encore servir de solution à court terme.

De nombreux systèmes domestiques de traitement d'eau sont disponibles et approuvés par la National Sanitation Foundation (NSF). Vous trouverez une liste des détaillants qui vendent ces systèmes dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique.

Vous avez des questions?

Vous souhaitez obtenir plus de renseignements?

Si vous avez des questions ou souhaitez obtenir plus de renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec un bureau du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick. Vous pouvez également contacter le ministère de l'Environnement en composant notre numéro général (506) 453-2690 ou consulter notre site Web à l'adresse suivante : www.gnb.ca/0009/index-f.asp

Vous pouvez communiquer avec un bureau du ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick ou visiter leur site Web à l'adresse suivante : www.gnb.ca/0051/index-f.asp

Programme d'aide financière en cas de catastrophe et programme de rétablissement

Qu'est-ce que le programme d'aide financière en cas de catastrophe?

Le programme d'aide financière en cas de catastrophe est géré par l'Organisation des mesures d'urgence du ministère de la Sécurité publique du Nouveau-Brunswick. Le programme comporte deux étapes importantes.

Première étape : Après toute catastrophe, l'OMU procède à l'évaluation des dommages.

Deuxième étape : En se basant sur l'information qu'elle obtient et sur la directive qui régit le Programme d'aide financière en cas de catastrophe, l'OMU fait sa recommandation **au gouvernement, qui décide alors si un programme d'aide financière est nécessaire. Aucune aide ne peut être accordée avant que le gouvernement n'approuve un programme d'aide financière en cas de catastrophe.**

Pour obtenir de l'aide, téléphonez à Service Nouveau-Brunswick sans frais au 1-888-298-8555.

Il est important de souligner qu'il incombe à chacun de se protéger et de protéger sa propriété contre les dommages. Le Programme d'aide financière en cas de catastrophe ne paie donc aucun dommage ou sinistre qui est ou pourrait être couvert par une police d'assurance. Lorsqu'elle est attribuée, l'aide n'est disponible que lorsqu'on a reçu toutes les autres formes d'aide en cas de catastrophe.

Vous devez communiquer avec votre compagnie d'assurances immédiatement pour vérifier si le dommage que vous avez subi est couvert par votre police.

Documentez les dommages avec un appareil photo ou une caméra vidéo dans la mesure du possible. Après avoir communiqué avec votre agent d'assurances, inscrivez-vous immédiatement auprès de l'Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick en appelant au 1-888-298-8555.

Si le gouvernement approuve la mise en œuvre d'un programme d'aide financière en cas de catastrophe, dois-je payer un montant en franchise?

Oui, une franchise doit être payée. Le montant de la franchise est annoncé au lancement du programme. Les clients du ministère du Développement social sont automatiquement exonérés de cette franchise. Les personnes à faible revenu peuvent également être exonérées.

Programme de rétablissement

Le programme de rétablissement permettra aux résidants d'obtenir des renseignements et de signaler des dommages causés par les inondations en composant un seul numéro de téléphone. De plus, des équipes d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité communiqueront avec les résidants afin de leur permettre de regagner leur domicile dès que possible.

L'inscription auprès de SNB en téléphonant au **1-888-298-8555** constitue la première étape du processus de rétablissement, qui comprend trois volets :

- **les services complémentaires**, dont l'analyse de l'eau et l'examen des services électriques, pour veiller à la sécurité de la population;
- **les inspections en matière d'hygiène et de sécurité**, qui visent à évaluer les dommages causés et à déterminer les réparations nécessaires pour permettre aux résidants de regagner leur domicile en toute sécurité.
- **Le programme d'aide financière en cas de catastrophe** peut servir à fournir une aide pour rembourser le coût des réparations.

Programme d'aide financière en cas de catastrophe

Si le gouvernement a approuvé la mise en œuvre d'un programme d'aide financière en cas de catastrophe, les stations de radio et les journaux locaux vous renseigneront au sujet du programme et des échéances pour soumettre les demandes. Vous recevrez par la poste un guide contenant tous les formulaires de demande nécessaires.